FRC 2.11444

Case FRC 17789

CONVENTION NATIONALE.

SUR

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET

SPÉCIALEMENT SUR LES ÉCOLES PRIMAIRES,

PAR DUCOS DE LA GIRONDE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

L'INSTRUCTION eſt une dette de la ſociété envers chacun de ſes membres; car le pacte ſocial garantiſſant à tous les individus qui le ſouſcrivent l'aſſurance de leur bien-être & l'exercice de leurs droits, c'eſt une obligation pour la puiſſance publique de les leur faire connoître, afin qu'ils puiſſent en jouir. Si le bonheur individuel & la proſpérité générale ſont l'objet de l'aſſociation politique, les moyens d'obtenir ces réſultats appartiennent de droit à tous les citoyens. Il ſuit de là que la diſtribution de certaines connoiſſances, indiſpenſablement liées à l'intérêt commun, telles que les règles de la morale, des notions juſtes ſur les lois de ſon pays, les moyens d'aſſurer ſa ſubſiſtance par le développement de l'induſtrie, doit être conſidérée comme un devoir ſacré pour les repréſentans du peuple. Ces vérités ſont ſenties juſques dans les hameaux; mais elles

NEWBERRY LIBRARY

ont été conteſtées à la tribune de la Convention nationale; & lorſque de toutes les parties de la République une voix unanime s'élève pour réclamer l'organiſation de l'inſtruction publique, trop long-temps attendue ; lorſque tous les citoyens ſemblent vous dénoncer l'ignorance & l'erreur, comme les derniers tyrans qui reſtent à pourſuivre & à bannir ; ces vieilles reines du monde ont trouvé parmi vous des courtiſans & des défenſeurs. Quelques perſonnes qui ont ouï dire que J. J. Rouſſeau avoit écrit contre les ſciences & les arts, ont voulu prétendre aux honneurs du paradoxe ; mais plus généreux, ou plus conſéquens que lui, ils n'ont pas emprunté les armes de leurs ennemis pour les combattre. Si, dans un ſiècle éclairé, & dans une aſſemblée qui doit l'être, de telles queſtions pouvoient être traitées avec des citations & réſolues par des autorités, je pourrois m'armer de la doctrine de J. J. lui-même pour prouver l'antique & fidèle alliance de l'ignorance & de l'eſclavage. Il faudroit d'abord définir les termes ; mais c'eſt de quoi les déclamateurs ſe mettent peu en peine. (1)

Ce qu'on entend communément par ignorance, n'eſt pas l'abſence abſolue de toutes les connoiſſances de l'eſprit ; cette diſpoſition, ſi elle pouvoit exiſter, ſeroit préférable ſans doute à ce ramas d'erreurs, de préjugés & de ſuperſtitions, qui tyranniſent & déſolent l'humanité depuis tant de ſiècles, & qui ſont le triſte partage de ce qu'on appelle les ignorans. Si l'on a voulu dire que le faux ſavoir, les vaines doctrines, les déclamations menſongères ſont un mal dangereux, on eſt ſûr de ne point trouver de contradicteurs ; mais on riſque d'avoir pompeuſement annoncé une vérité triviale. Sans doute, pour tirer un exemple des circonſtances qui nous environnent, l'art de la parole a de grands avantages & de belles prérogatives dans un pays libre ; mais l'abus déplorable qu'on en fait chaque jour le rend redoutable à la raiſon, & funeſte à la liberté. Or, penſez-vous que l'inſtruction publique ſoit inſtituée pour

---

(1) *A quoi tendent donc* demandoient à Rousseau, ses Adversaires, *vos éloquentes déclamations?* à abolir, s'il est possible, répondoit-il, les vaines déclamations des colléges.

répandre dans toutes les classes de citoyens la fatale éloquence de ces hommes qui sont toujours prêts à obscurcir toutes les matières des ténèbres de leur esprit, en s'annonçant comme les représentans de la vérité, & les envoyés de l'évidence, pour qui, résoudre une question, c'est prendre un parti, qui disent toujours non ce qu'ils pensent, mais ce qu'ils veulent faire croire; non ce qu'il faut, mais ce qui plaît? Le premier but de l'enseignement public ne sera-t-il pas au contraire de prémunir les citoyens peu éclairés contre les prestiges grossiers de ce charlatanisme oratoire, en leur donnant des notions simples & justes des principaux objets vers lesquels se portent & les intérêts & les passions de leur vie, en appropriant à leur esprit des méthodes sûres & faciles, pour discerner un sophisme bruyant, d'un raisonnement modeste & un conseil utile, d'une basse flagornerie. Citoyens, le peuple sera vraiment libre quand il jugera ses orateurs avec indépendance; donnez-lui des lumières, & ceux qui se déclarent aujourd'hui ses patrons & ses tuteurs, songeront à le servir, & non plus à le diriger. Les usurpations de la tribune & de la chaire cesseront, quand au lieu d'hommes qui croient, les parleurs rencontreront par-tout des hommes qui raisonnent.

Je demande quel puissant génie a parsemé de merveilles les quatre années qui viennent de s'écouler, qui a proclamé la souveraineté des peuples, dissipé le fantôme de la noblesse, anéanti le papisme & la royauté? l'Europe entière répond: *ce sont les lumières.* Je demande par quels moyens se conservera, s'embellira, s'étendra ce sublime ouvrage de la raison humaine? par ceux mêmes qui l'ont produit: *par les lumières.* Quoi! les clartés de la philosophie n'auroient lui un moment à nos yeux que pour nous replonger dans les ténèbres de la barbarie! Ne vous y trompez pas, mes concitoyens, avec elle renaîtroient bientôt & le despotisme & la superstition; les rois, les nobles & les prêtres sont les enfans de l'erreur. Le retour des préjugés; voilà la véritable contre-révolution.

Hâtez-vous, citoyens-législateurs, de prévenir leur influence, en donnant au peuple des écoles primaires; c'est là qu'il découvrira tous les bienfaits de sa régénération, qu'il apprendra à chérir des lois qu'il va connoître, à s'élever à

ſa vraie dignité, à reſpecter ſon propre ouvrage. L'eſtimeriez-vous aſſez peu pour ne lui laiſſer goûter que les avantages matériels d'une révolution, plus ſublime encore par les vérités qu'elle a proclamées que les oppreſſions qu'elle a détruites? Condamneriez-vous les habitans des campagnes à ne connoître de la liberté que la ſuppreſſion de la dîme & des droits féodaux, & ce bonheur ſi pur de ſentir ſa fière indépendance, & de ne voir au loin que des égaux & des frères, bonheur réſervé ſeulement aux ames élevées par le ſentiment & la connoiſſance de leurs droits, ſeroit-il donc perdu pour une portion de nos concitoyens? Légiſlateurs, l'homme qui dépend d'une autre raiſon que la ſienne n'eſt lib e qu'à demi, & ce reſte de liberté appartient encore au premier impoſteur qui ſait s'emparer de ſes préjugés ou de ſes paſſions.

Des conſidérations d'un grand poids & puiſées dans la ſituation morale de la République, ajoutent encore à l'urgente néceſſité d'organiſer une inſtruction pour le peuple. Le temps des révolutions, il faut proclamer hautement cette vérité, n'eſt pas celui de la liberté véritable. Trop ſouvent elle emprunte les armes du deſpotiſme pour le renverſer, & ne règne par ſes propres douceurs qu'après s'être établie par la violence; quelquefois même elle eſt contrainte à couvrir d'un voile ſanglant la ſtatue de la juſtice & celle de l'humanité; le ſalut du peuple l'ordonne, & ſon bonheur conſole de ces dures néceſſités. Mais, citoyens, cette contradiction apparente entre les principes de la liberté & la marche révolutionnaire, cet eſprit d'inquiétude, de ſévérité, de vexation même indiſpenſable dans l'état de guerre entre des oppreſſeurs & des opprimés, n'eſt-il point propre à faire naître des idées fauſſes, & des ſentimens nuiſibles dans une République? Les douces émotions de la ſenſibilité, ſi dangereuſes quand il s'agit de punir des traîtres, ne ſont-elles point trop accoutumées à ſe taire? Et nos vertus politiques ne ſe ſont-elles pas développées aux dépens de nos vertus morales? Nous ſommes dignes de les avoir toutes, citoyens, & grace à l'éducation publique, nous n'en aurons aucune à regreter; c'eſt à elle à rectifier les notions erronées que l'habitude de l'oppreſſion, & même celle de la réſiſtance auroient pu nous donner; c'eſt à elle à adoucir

nos mœurs, à prévenir leur férocité, à semer dans toutes les ames ces principes d'humanité, de bienveillance universelle, charme & lien de la société & sur lesquels reposeront désormais les gouvernemens populaires; c'est à elle enfin qu'il appartient de créer une génération nouvelle, qui sera digne de nos efforts, & des lois que nous préparons, & qui, véritablement libre, ne nous regardera que comme des affranchis.

Il est, citoyens, un autre malheur nécessaire, attaché aux révolutions. Elles font, si j'ose ainsi parler, une grande consommation d'hommes de mérite. Elles stérilisent pendant quelques années le champ des talens. A mesure qu'elles avancent dans leur marche rapide & terrible, elles écrasent sans pitié tous ceux qui, leur ayant donné l'impulsion première, tentent ensuite d'arrêter ou même de modérer leur cours. L'histoire des révolutions de 89 & de 92 en fournit d'éclatans exemples, elles ont été funestes à beaucoup d'hommes éminens en talens & en lumières; soit que l'orgueil les ait égarés, soit que la corruption, qui s'attachoit avec plus de soin à leurs pas, ait remporté de nombreuses & faciles victoires; soit que l'envie, dont les traits partent toujours de bas en haut, les ait atteints & renversés avec d'autant plus de succès qu'ils avoient plus de droits à sa vengeance; soit enfin que la fière indépendance naturelle à leur caractère & à leurs opinions les ait placés en butte aux calomnies de tous les partis qui ne s'entendoient que pour les accabler; ils n'ont fait que se montrer à nos yeux, tandis que l'homme ordinaire, qui suit dans la foule & qui sait se conformer au temps, végète & se soutient encore retranché derrière sa médiocrité complaisante.

Que d'hommes dignes, par leurs talens, de défendre la cause du peuple, l'ont lâchement abandonnée ou vendue à ses ennemis! Je suis loin de les regretter, citoyens; mais je veux qu'on songe à les faire oublier; je veux que des écoles publiques soient ouvertes de toutes parts à l'étude des droits de l'homme, aux exercices de l'éloquence & du raisonnement. Hâtons-nous de réparer nos pertes. La République est inépuisable en soldats; elle ne l'est pas encore en législateurs; & pour ceux qui observent attentivement la marche des choses, la pénurie des sujets à placer à la tête du gouvernement n'est

pas l'obstacle le moins effrayant à l'établissement de la liberté.

Il eût été à desirer, peut-être, que le temps eût permis au comité d'instruction publique de vous soumettre l'ensemble de son projet, & à la Convention nationale de le discuter; car, c'est sur-tout dans ses rapports avec les autres degrés de l'enseignement qu'il faut considérer le titre des écoles primaires; il faut qu'un esprit uniforme règne dans toutes les parties de l'éducation nationale, dont l'instruction n'est elle-même qu'un démembrement; il faut qu'elle s'accorde & s'entende, pour ainsi parler, avec notre gouvernement, afin de marcher vers un but unique & commun, l'amélioration & le bonheur de l'espèce humaine, en faisant disparoître les vestiges honteux de cette absurde contradiction qui opposoit autrefois nos mœurs à nos principes, nos lumières à notre abrutissement politique. C'est par ce concert sublime de toutes les institutions domestiques & nationales, que les Spartiates offrirent sur un point du globe, le spectacle de la liberté triomphant, par sa seule énergie, de ses ennemis, des passions humaines, & même de la nature.

Vous êtes forcés de sacrifier la perfection à la célérité; ce sera long-temps encore le sort des assemblées législatives. Mais il est un point de détail que je crois nécessaire de régler d'avance pour toutes les parties de l'enseignement public, afin d'assurer le succès de celui qui vous occupe uniquement aujourd'hui; je veux parler de la proportion entre les salaires à accorder aux instituteurs des différens degrés. Si j'ai bien compris le projet du comité, il doit proposer, pour les professeurs des écoles supérieures, des appointemens augmentant dans une assez forte progression, en raison de l'élévation du degré d'instruction. Cette méthode de payer beaucoup plus chèrement ceux qui sont chargés d'enseigner des connoissances plus élevées, paroît la plus naturelle au premier aspect; mais il suffit d'une réflexion très-simple pour prouver qu'elle seroit funeste à l'instruction nationale. Quelles sont en effet les bases sur lesquelles doit se régler le taux des salaires pour toutes les fonctions publiques? sans doute c'est leur utilité & leur difficulté. Or, s'il est une fonction que son utilité rende sacrée aux yeux des amis de la liberté, c'est celle de l'instituteur des écoles primaires, appelé par la confiance du peuple à ouvrir les premières routes de la sagesse & du bonheur, à créer en

quelque ſorte, une nouvelle exiſtence à la génération naiſſante, douce & glorieuſe eſpérance de la République. Les profeſſeurs formeront des ſavans & des artiſtes. L'inſtituteur du peuple travaillera à former des hommes; il ſera le précepteur du pauvre, & ce dernier caractère doit le rendre plus reſpectable à vos yeux. Si je conſidère la difficulté de l'enſeignement, je trouve qu'il faut, non des connoiſſances plus vaſtes, mais une raiſon plus exercée; non une tête plus pleine, mais une tête mieux faite pour enſeigner à de jeunes enfans les premiers élémens des ſciences & des arts, pour approprier à leurs débiles eſprits des méthodes ſimples & exactes de juger des choſes & des hommes; que pour ſuivre avec des élèves déja préparés à l'étude, déja marchans par leurs propres mouvemens, agiſſans de leurs propres forces, des théories plus élevées; mais que le concours des hommes éclairés de l'Europe a rendu ſi claires & ſi sûres. Et ici ſe préſente une obſervation digne de remarque; tous les bons livres que nous poſſédons ſont écrits pour des hommes, aucun encore pour des enfans; c'eſt d'eux pourtant, c'eſt des premiers eſſais de leur intelligence que nous avons appris cette méthode analitique qui a fait faire à l'eſprit humain, depuis un ſiècle, de ſi rapides progrès. Il ſemble, à voir les peines que nous prenons chaque jour pour accabler leur mémoire, fauſſer leur jugement, pervertir les jeunes & touchantes inclinations de leurs ames; que nous craignions de les voir devenir meilleurs ou plus habiles que leurs pères. L'inſtitution des écoles primaires doit réparer ces injuſtices & ces erreurs; elle doit mettre en circulation & en produit toutes les vérités néceſſaires au bien-être moral & phyſique de tous les individus de la République. Et ce bienfait ſi grand ne rapportera cependant aucune gloire à ſes auteurs. Ils travailleront ignorés dans les hameaux, à former une nation nouvelle, tandis que les profeſſeurs des écoles ſupérieures trouveront chaque jour, dans les ſuccès publics de leurs élèves, de nouvelles récompenſes de leurs travaux, & des jouiſſances pour leur amour propre. Si donc, légiſlateurs, vous mettez de côté des fonctions les plus attrayantes par leur nature, toute la gloire & tout le profit, l'inſtitution reſpectable des écoles primaires ſera abandonnée aux ſots & aux ignorans; vous confiez le ſort de la génération nouvelle en des mains indignes de l'éle-

ver pour ſes grandes deſtinées, & vous n'aurez encore, comme ſous le deſpotiſme, que le luxe des arts & des ſciences.

Je ne ſais quel dégré d'importance on attache à l'établiſſement des écoles primaires; je penſe, pour moi, que nous leur devrons notre véritable régénération, l'accord des mœurs & des lois, ſans lequel il n'y a point de liberté; mais le ſuccès de l'inſtitution dépend du choix des inſtituteurs; J. J. l'a dit: Il faut être plus qu'un homme pour former des hommes; ceux qui voudroient marchander les vertus & les talens des maîtres de morale & d'art ſocial que la nation vous demande, ceux qui payant 130 millions aux prêtres pour enſeigner au peuple des erreurs, regrettent d'en conſacrer 15 pour lui enſeigner des vérités, ceux-là doivent économiſer à la nation la dépenſe des écoles primaires. Ils auront à meilleur marché les frères de la charité, vulgairement dits ignorantins.

Je demande que les inſtituteurs du peuple ſoient mis à l'abri du beſoin; je demande, afin que l'eſpoir de trouver plus d'avantages dans la formation des degrés ſupérieurs d'inſtruction n'éloigne pas les hommes éclairés & recommandables par leurs mœurs, des écoles primaires, que le maximum du traitement de leurs inſtituteurs ſoit déclaré d'avance au moins égal au terme moyen du traitement qui ſera accordé aux profeſſeurs de toutes les écoles ſupérieures.

Un orateur a paru affligé de voir les prêtres exclus du plan d'enſeignement public propoſé par le comité; je ne ferai point à la Convention nationale l'injure de juſtifier cette ſéparation entre l'enſeignement de la morale, qui eſt la même pour tous les hommes, & celle des religions, qui varient au gré des pieuſes fantaiſies de l'imagination. Cet opinant, ſans doute, n'auroit admis que des enfans catholiques dans des écoles ouvertes à tous les membres de la ſociété; car, y introduire des prêtres de cette ſecte, c'eſt en exclure les citoyens de toutes les autres; c'eſt donner à la puiſſance publique un droit uſurpé par les confeſſeurs, celui d'exploiter les conſciences.

Peut-être auſſi n'a-t-on vu dans cette admiſſion des prêtres,

comme tels, aux emplois d'inſtituteurs, qu'une opération de finance & une grande vue d'économie. La nation, a-t-on pu dire, leur paie annuellement à peu près la moitié du produit de ſes contributions. Ne pourroit-on pas leur faire gagner une ſi forte penſion, en leur confiant des fonctions importantes? Pour moi, je l'avoue, j'aimerois mieux leur abandonner les finances de la République, que l'éducation des jeunes citoyens; j'aimerois mieux ruiner le tréſor public que de pervertir & de corrompre l'eſprit public. C'eſt par raiſon, non par économie, que je ſuis peu diſpoſé en faveur des prêtres, & je me rappelle encore à leur ſujet l'hiſtoire de ce joueur de flûte ancien, dont parle Plutarque, qu'on payoit ſimple pour jouer & double pour ſe taire; car il jouoit faux.

La première condition de l'inſtruction publique eſt de n'enſeigner que des vérités. Voilà l'arrêt d'excluſion des prêtres.

Un autre principe, ſur lequel doit repoſer l'inſtruction, les écarte encore, comme prêtres, des écoles de la République; c'eſt que l'enſeignement doit convenir également à tous les citoyens égaux en droits. J'aurai le courage de tirer de ce principe une conſéquence nouvelle, auſſi évidente peut-être, mais plus conteſtée que la première, parce qu'elle heurte avec violence & les fauſſes idées & les molles habitudes de votre vie toute égoïſte & toute ſervile. Je penſe que tous les enfans nés dans la République, quel que ſoit l'état ou la fortune de leur père, doivent être aſtreints, pour pouvoir parvenir dans la ſuite aux emplois publics, à ſuivre pendant un certain eſpace de temps les écoles primaires. Cet aſſujétiſſement, va-t-on s'écrier, contrarieroit trop durement nos mœurs & nos uſages, je réponds que c'eſt à cauſe de cela même que je le propoſe. Les mœurs d'un peuple corrompu ne ſe régénèrent point par de légers adouciſſemens, mais par de vigoureuſes & bruſques inſtitutions. Il faut opter ouvertement entre l'éducation domeſtique & la liberté; car, citoyens, tant que par une inſtruction commune vous n'aurez pas rapproché le pauvre du riche, le foible du puiſſant, tant que, pour me ſervir des expreſſions de Plutarque, vous n'aurez pas acheminé à

une même trace & moulé sur un même forme de vertu tous les enfans de la patrie, c'est en vain que vos lois proclameront la sainte égalité, la République sera toujours divisée en deux classes : *les citoyens* & *les messieurs*. Ce n'est pas au serment que Lycurgue arracha des Lacédémoniens, que ce peuple surnaturel dût la stabilité de son bonheur & de ses lois ; c'est au soin qu'il prit de faire, pour ainsi dire, sucer aux enfans l'amour de leur pays avec le lait de leur nourrice ; aussi remarquez que les lois si douces & si sages de Numa tombèrent avec lui, parce qu'il avoit, chose étrange dans un législateur, oublié l'éducation publique & abandonné à l'avarice & à la férocité des pères le sort des générations à venir, tandis que les institutions de Lycurgue, qui retenoient par des liens vigoureux de discipline la jeunesse ardente, sous le joug de la liberté, se conservoient encore entières & florissantes cinq cents ans après sa mort.

Un homme qui peut avoir deux grands torts aux yeux de beaucoup de gens, le premier d'être un philosophe, le second d'appartenir au département de la Gironde, *Montagne*, écrivoit sous un gouvernement despotique en faveur de l'éducation commune : « le bon père que Dieu me donna, » dit-il, m'envoya dès le berceau nourrir à un pauvre village, » & m'y fit dresser à la plus commune façon de vivre : ne » prenez jamais, & laissez encore moins à vos femmes, la » charge de l'éducation ; laissez former vos enfans à la vertu » sous des lois populaires & naturelles ; laissez à la coutume » de les dresser à la frugalité & à l'austérité, qu'ils aient » plutôt à descendre de l'aspreté qu'à monter vers elle. L'hu- » meur de mon père visoit encore à une autre fin, de me » rallier avec le peuple & cette condition d'hommes qui a » besoin de notre aide, & estimoit que je fusse tenu de re- » garder plutôt celui qui me tend les bras que celui qui me » tourne le dos ».

Si tous les nobles eussent été élevés comme *Montagne*, ils eussent été dignes de devenir citoyens.

Mon objet n'est pas d'examiner ici les avantages & les inconvéniens moraux & littéraires de l'éducation domestique, je ne considère que ses vices politiques dans notre situation présente ; elle peut devenir le dernier refuge de l'aristocratie. Je ne veux pas non plus la proscrire, mais la restreindre, & je

fixerois à deux années l'eſpace de temps que chaque enfant ſera aſtreint à paſſer dans les écoles primaires. Si vous n'admettez pas ce réglement, citoyens, il faudra travailler à réſoudre ce problême : Comment concilier une conſtitution républicaine avec une éducation monarchique ?

Je conclus à l'adoption du plan propoſé par le Comité, en me réſervant d'y propoſer, s'il eſt ſoumis à la diſcuſſion des amendemens & des articles additionnels.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.